

Procès-verbal – Séance ordinaire Conseil Municipal de GRIGNOLS Mercredi 18 décembre 2019 à 19h00

Date de Convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2019.

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la commune de Grignols s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Françoise DUPIOL-TACH, Maire.

PRÉSENTS : Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET.

ABSENTS EXCUSÉS : Patrick BAYLET procuration à Christian MAUBARET, Jean Pierre BAILLÉ, Christian BEZOS, Christine ESPAGNET, Bernard JAYLES qui a donné procuration à Françoise DUPIOL-TACH, et Roseline PIGANIOL.

Secrétaire de séance : Claudine MAILLOU.

Avant de commencer la séance, Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'excuser pour avoir été contrainte de décaler cette séance initialement prévue le lundi 16 décembre 2019 et remercie les membres du Conseil Municipal de leur compréhension et de leur présence.

✓ *Approbation du procès-verbal du 07 novembre 2019 :*

Sur le PV du 07 novembre 2019, Marianne LAGÜE fait remarquer qu'il y a une erreur sur les membres portés présents ou absents. La 1^{ère} page du PV corrigée sera transmise à l'assemblée.

Par ailleurs Madame le Maire précise que le conseil municipal lors de cette séance l'a autorisée à signer l'acte d'achat des terrains MEYNIE. Cependant, Madame MEYNIE a fait savoir à Madame le Maire qu'elle ne souhaitait plus vendre pour l'instant pour raisons personnelles et qu'elle reprendra contact plus tard pour conclure cette transaction.

Le procès-verbal du 07 novembre 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

✓ *Réhabilitation des anciennes écoles en maison des associations et création chaufferie collective granulés bois : réalisation d'un prêt relais :*

Le Conseil Municipal vote la réalisation à la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes d'un emprunt d'un montant de **350 000.00 € (trois cent cinquante mille euros)**.

Cet emprunt aura une durée totale de **2 ans**.

Ensuite la commune se libèrera de la somme due à la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes par suite de cet emprunt avec un différé total d'amortissement et paiement des intérêts suivant le taux choisi.

Les intérêts seront payables annuellement au taux fixe de **0,35 % l'an**.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de **400.00 € (quatre cents euros)**.

En cas d'un remboursement par anticipation, les intérêts dus seront prélevés à la date du remboursement anticipé.

La commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes.

Madame Françoise DUPIOL-TACH, Maire de Grignols, est autorisée à signer le contrat de prêt au nom de la commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

Délibération n° : 47/2019

Une décision modificative au budget 2019 d'augmentation de crédits est nécessaire pour conclure ce prêt :

- section investissement :

- recette : 1641 – emprunt en euros : + 350 000.00 €

- dépenses : 2315 op. 7400 (réhabilitation anciennes écoles) – immo en cours : +350 000,00 €

Le Conseil Municipal valide cette décision modificative.

Délibération n° : 48/2019

✓ **Assurance du personnel – proposition d'une nouvelle assurance suite à résiliation du contrat par le prestataire :**

Le prestataire QUATREM a signifié son intention de résilier le contrat statutaire (assurance du personnel) qui nous lie pour « résultats déficitaires du contrat ».

Les deux prestataires consultés proposent les mêmes garanties mais à un taux différent de cotisations sur la base du montant des traitements annuels déclarés :

- GROUPAMA : 5.67 % (CNRACL) et 1.12 % (IRCANTEC)
- CNP via le CDG33 : 10 %

Madame le Maire propose de retenir la proposition de GROUPAMA au taux de cotisation de 5.67 % (agents CNRACL) et 1.12 % (agents IRCANTEC).

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Il est précisé que les sinistres en cours continueront d'être pris en charge par QUATREM au-delà de la date de résiliation du contrat.

✓ **Révision des assurances : responsabilité civile, protection juridique, dommages aux biens et véhicules :**

Madame le Maire rappelle que la cotisation MMA assurance responsabilité civile, protection juridique, dommages aux biens et véhicules s'élève à 10 146.60 € au titre de 2019.

GROUPAMA a fait une proposition de 7 693.00 € pour les mêmes garanties. De ce fait une résiliation à titre conservatoire a été faite auprès de MMA, accompagnée d'une demande de révision des contrats. MMA a donc fait une nouvelle proposition de 7 371.03 € garanties en vigueur inchangées.

Madame le Maire propose donc de maintenir les contrats d'assurances auprès de MMA.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

✓ **Achat / vente terrains Lieu-dit « Le Château » - Famille CASTAGNET / COMMUNE DE GRIGNOLS :**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, la nécessité de régulariser l'accès aux terrains lieu-dit Le Château par la Route de Marmande dans le cadre des futurs projets de réalisation de maisons « Ages et Vies » et logements intergénérationnels.

Pour ce faire, une négociation de cession a été entreprise avec la famille CASTAGNET Guy demeurant 4 Les Arroudets à GRIGNOLS (Gironde).



La cession consisterait en l'opération suivante (plan de bornage joint) :

- Cession par la famille CASTAGNET à la commune des parcelles : F894 (71 m²)
- Cession par la commune de GRIGNOLS à la famille CASTAGNET des parcelles : F896 (52 m²) et F898 (226 m²).

Cette opération serait réalisée sans contrepartie financière ; les frais de géomètre (SCP ESCANDE à Langon) et de notaire (SCP LATOURNERIE CHATAIGNER à Bazas) étant à la charge de la commune.

Ceci exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Valide la cession des terrains comme détaillé ci-dessus,
- Valide la prise en charge des frais de géomètre et de notaire par la commune de Grignols,
- Charge Madame le Maire de l'exécution de cette décision.

Délibération n° : 49/2019

✓ **Achat terrain LAOQUET – nouvelle délibération autorisant Mme le Maire à signer l'acte :**

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du futur projet Gironde Habitat, la commune s'est engagée à créer une liaison douce entre cette future réalisation et l'avenue Jean Guérin (Route de Bazas).



Afin de finaliser cette liaison, il convient d'acquérir 2 parcelles de terrain : AB 538 (56 m²) et AB 536 (30 m²) d'une superficie totale de 86 m² appartenant à la SAS Michel LAOUE (plan bornage joint).

Madame le Maire propose à l'assemblée d'acquérir cette parcelle au prix de 15,00 € le m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'acquérir auprès de la SAS Michel LAOUE les parcelles AB 538 et AB 536 d'une superficie totale de 86 m² au prix de 15,00 € le m².
- autorise Madame le Maire ou l'adjoint délégué aux finances, Patrick CHAMINADE, à signer tout document relatif à cette acquisition auprès de l'office notarial CHATAIGNER – LATOURNERIE à BAZAS (Gironde).
- précise que les frais inhérents à cette acquisition seront à la charge de la commune.

Délibération n° : 50/2019

✓ **Projet photovoltaïque « PHOTOSOL » - approbation du projet :**

Madame le Maire rappelle la présentation du projet photovoltaïque présenté par les représentants de la Sté PHOTOSOL lors du dernier Conseil Municipal.

Il convient aujourd'hui de donner un avis sur ce projet.

Dominique MARROT soulève quelques interrogations à propos de ce projet, du photovoltaïque en général et des énergies renouvelables.

Il expose son analyse et son point de vue et s'interroge sur certains points notamment le coût d'un tel projet, le recyclage, l'origine des panneaux photovoltaïques.

Madame le Maire et Patrick CHAMINADE trouvent dommage qu'il n'est pas pu être présent lors de la présentation du projet par les professionnels qui auraient répondu à ses interrogations.

Dominique MARROT évoquant ses doutes sur la pertinence de ce projet précise qu'il s'abstiendra sur l'avis à donner.

Claudine MAILLOU suggère de demander aux représentants de PHOTOSOL de revenir faire une présentation pour Dominique MARROT au cours de laquelle il pourra exposer tous ses doutes et interrogations !

Dominique MARROT entendu, Madame le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, la majorité des membres présents et représentés, donne un avis favorable à ce projet :

- **8 voix POUR** (P. BAYLET, L. BIES, M. CARRETEY, P. CHAMINADE, F. DUPIOL TACH, M. GACHET, B. JAYLES, M. LAGÜE),
- **2 voix CONTRE** (D. MARROT, C. MAUBARET qui précise qu'il avait exposé sa position lors de la présentation du projet),
- **1 Abstention** (C. MAILLOU).

Délibération n° : 51/2019

✓ **Indemnité du nouveau trésorier - délibération :**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour la durée du mandat ;
- que cette indemnité est calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et est attribuée à Monsieur Tarik BENJELLOUN-TOUIMI ;
- d'accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires à Monsieur Tarik BENJELLOUN-TOUIMI.

Délibération n° : 52/2019

✓ **Implantation d'un abribus route de Marmande - délibération :**

Madame le Maire rappelle qu'un collectif de familles a demandé l'implantation d'un abri voyageurs à l'arrêt « Le Bousquet » Route de Marmande.

Cette demande a été transmise aux services du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine compétant à la matière.

Il convient au Conseil Municipal de se prononcer sur la participation de la commune pour bénéficier de l'implantation de cet abri voyageurs, à savoir :

- Participation représentant 10 % du prix de l'abri (environ 400,00 €) ;
- Réalisation d'une dalle d'assise avant l'installation des mobiliers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, se prononce favorable :

- pour l'installation de l'abri voyageurs à l'arrêt « Le Bousquet » ;
- pour la participation de la commune à hauteur de 10 % du prix de l'abri (environ 400.00 €) ;
- pour la réalisation d'une dalle d'assise avant l'installation des mobiliers.

Délibération n° : 53/2019

✓ **Questions diverses :**

Courrier de la FAG : Madame le Maire donne lecture d'un courrier adressé par la F.A.G. remerciant l'implication des services de la commune dans la cadre de l'organisation du TELETHON. Grâce à la participation des commerçants, à l'investissement des associations et plus particulièrement la mobilisation des jeunes sapeurs-pompiers, 3 415.00 € dont 760.00 € de dons ont été reversés à l'AFM TELETHON.

Comice Agricole 2020 : Christian MAUBARET précise que la fête du comice agricole sera organisée à Grignols le samedi 01 août 2020 sur le site de l'aire naturelle de camping. Les animations et activités seront déterminées lors des réunions de préparation ; l'objectif étant d'impliquer un maximum d'acteurs locaux. La commune prendra en charge, entre autres, l'installation des chapiteaux pour le repas, la sono pour l'animation... L'assemblée générale du Comice est fixée au 05 février 2020 à GRIGNOLS – Salle des associations.